



Règlement Intérieur Saison 2023/2024

Présentation

Notre association fête ses 22 ans cette année, elle est régie sous la loi de 1901.

Notre volonté est de permettre à chacun (joueurs expérimentés ou débutants) d'accéder à la pratique du badminton.

Nous ne sommes, de ce fait, affiliés à aucune fédération sportive et ne disposons pas d'entraîneur diplômé. (Ce qui explique le coût peu élevé des cotisations).

Le bon fonctionnement de notre association ne repose que sur le bénévolat des joueurs désireux de partager leur savoir et leur passion du jeu.

Le club se dégage de toute responsabilité concernant les éventuels accidents (corporels ou/et matériels), ceux-ci sont couverts par votre responsabilité civile. (Merci de bien vérifier que votre assurance prenne en compte les activités extra-scolaires).

Fonctionnement

Objectif :

Les séances d'entraînement du samedi matin sont avant tout un lieu d'accueil et d'échange. Elles ont bien sûr pour but d'initier les jeunes joueurs à la pratique du badminton, mais aussi de développer l'esprit sportif (respect des adversaires, fairplay, tolérance...).

L'encadrement :

Sont encadrants les personnes du bureau ou désignées par celui-ci. Nous bénéficions de l'aide de Christophe Prigent chez les plus jeunes.

Tous sont volontaires et nous vous prions de bien vouloir les respecter.

Les membres de l'encadrement peuvent refuser tout entraînement aux personnes qui perturberaient une séance.

Responsabilité des parents :

► Les parents des jeunes joueurs doivent accompagner l'enfant à l'intérieur de la salle et le confier « physiquement » au bénévole qui l'encadre.

► Les parents des jeunes joueurs doivent récupérer leur enfant à l'intérieur de la salle.

► Les parents doivent s'assurer de la présence d'un membre de l'encadrement avant de laisser leur enfant à une séance.

► Tout incident ou accident survenant en l'absence d'un membre de l'encadrement serait sous l'entière responsabilité des parents.